

Assainissement - Station d'épuration de Port Douvot - Travaux et règlement définitif - Avenant n° 2

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Les travaux d'extension de l'usine d'incinération de Port Douvot pour lesquels le Conseil Municipal, par délibération du 25 juin 1990, avait autorisé M. le Député-Maire à signer le marché, sont achevés depuis septembre 1992. Actuellement, la période d'essais préliminaires et de mise en route se poursuit normalement et devrait se terminer au printemps 1993.

Au terme de l'échéancier prévisionnel, le financement de l'opération a été évalué à environ 54 000 KF HT (base février 1990) hors révision, travaux supplémentaires et aménagements divers éventuellement nécessaires.

Sachant que l'opération s'achève au titre des ouvrages de traitement et que parallèlement, la réalisation et la mise en place de l'œuvre d'art imaginée par P. GONEZ ont été effectuées conformément à la délibération du 6 novembre 1989, il s'avère nécessaire de régulariser l'achèvement de cette opération.

Avenant n° 2

Travaux supplémentaires

Un premier avenant avait été autorisé par l'assemblée municipale le 16 décembre 1991 au titre des travaux réalisés lors de la première phase du chantier pour un montant de 1 350 KF. Au cours de l'année 1992 et pour permettre l'achèvement définitif des travaux de génie civil et d'équipement, des compléments pour un montant de 542 KF ont été réalisés. Ce montant correspond aux principales prestations suivantes :

- * modification des ouvrages et transformation du décanteur primaire en épaisseur,
- * modification des équipements techniques et notamment des systèmes de mesures, contrôles et régulation,
- * amélioration de la qualité de certains matériaux pour limiter les phénomènes de corrosion (mise en œuvre des aciers inoxydables),
- * réalisation d'équipements complémentaires de sécurité et d'accès dans l'enceinte de l'usine.

Révision des prix

Actuellement, le montant des révisions provisoires déjà payées au titre des travaux représente 1 100 KF, soit environ 2 % du montant initial du marché. Pour tenir compte des révisions définitives, dont les coefficients seront connus dans les prochaines semaines et du nouveau montant des travaux résultant de l'avenant n° 2, il est opportun de provisionner une somme de 300 KF, soit au total $1\ 100 + 300 = 1\ 400$ KF.

Financement des aménagements et d'opérations annexes

Parallèlement aux travaux du chantier d'extension, des aménagements annexes permettront d'utiliser des espaces laissés libres par les installations de chantier.

Ainsi, au titre des délaissés de la zone de chantier, leur utilisation pour accroître la plate-forme de stockage des boues séchées peut être une opportunité qui s'inscrit dans les dispositions souhaitées par la Mission de Valorisation des Déchets (MVAD) et l'Agence de l'Eau.

En effet, l'assiette de cette zone déjà remblayée en matériaux rocheux compactés et qui représente environ 1 500 m² peut être définitivement aménagée en réalisant la mise en place d'enrobés denses avec réseaux de récupération des eaux d'égouttage. Le coût prévisionnel pourrait être de l'ordre de 350 KF.

D'autre part, afin d'uniformiser la palissade d'enceinte de l'usine et compte tenu des probables travaux de modification de gabarit de la voirie du chemin de Velotte à Avanne ainsi que l'aménagement de la piste cyclable, les travaux de mise en conformité de la seconde tranche de clôture sont prévus pour un montant d'environ 250 KF.

Dans le domaine de la communication et de l'information des nombreux visiteurs de l'usine, et sachant que les documents audiovisuels actuels sont épuisés ou inadaptés aux nouvelles installations, le Service Assainissement propose de faire réaliser les nouveaux supports médiatiques et notamment les plaquettes documentaires ainsi qu'un montage audiovisuel destinés au grand public. Le coût global pourrait être de l'ordre de 200 KF.

Enfin, il convient de rappeler que l'œuvre d'art monumentale réalisée par P. GONEZ correspond à un investissement destiné à marquer de façon significative le site de l'usine d'épuration dans la relation symbolique du traitement des eaux usées avec la rivière et l'environnement.

Le coût de cette réalisation, arrêté à 285 KF lors de la consultation des artistes, n'était pas compris dans le coût initial des travaux d'extension.

Dans ces conditions, le nouveau montant total des travaux de l'extension de l'usine d'épuration incluant les avenants n° 1 et 2, les révisions de prix et les aménagements complémentaires, serait le suivant :

Montant travaux y compris avenant n° 1	56 420 KF
Avenant n° 2	542 KF
Révision prévisionnelle des travaux	1 400 KF
Aménagements complémentaires (350 + 250 + 200 + 285) arrondis à	1 100 KF
Montant total	59 462 KF

Soit un montant total arrondi à 59 500 KF.

Le tableau prévisionnel de financement, tenant compte de la délibération du 15 juin 1992, permet de financer les travaux à hauteur de 60 355 KF, soit :

	1990	1991	1992	1993
BP Assainissement - Autofinancement	2 800 KF	3 000 KF	3 855 KF	(1) 3 100 KF
Agence de Bassin :				
- subvention 25 %	3 000 KF	5 000 KF	(1) 6 500 KF	
- avance 15 %	1 800 KF	6 900 KF		
- aide complémentaire			(2) 1 000 KF	
Emprunts	4 400 KF	9 000 KF	9 000 KF	1 000 KF
Totaux	12 000 KF	23 900 KF	20 355 KF	4 100 JF

(1) décision modificative du 04/09/1992

(2) délibération du Conseil Municipal du 15/06/1992

Après examen du dossier, les membres de la Commission Municipale d'Environnement proposent au Conseil Municipal d'autoriser M. le Député-Maire à signer les marchés, le ou les ordres de service et/ou les avenants correspondant à ces travaux supplémentaires, aménagements et opérations annexes qui seront imputés en dépenses au chapitre 893 - article 2315 - CP88800 - CS 30800.

M. GALLAT : Cette opération, qui a été décidée il y a trois ans, s'est déroulée dans de parfaites conditions tant techniques puisque les résultats sont satisfaisants que budgétaires puisqu'il y a un dérapage tout à fait modeste et on doit cela à nos techniciens qui ont remarquablement travaillé sur cet ouvrage.

Une petite remarque : d'un commun accord, nous avons décidé de retarder l'inauguration de cette station de Port Douvot qui était prévue effectivement à la mi-janvier afin de ne pas être accusés de publicité en campagne électorale.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci de le souligner ; cela fera plaisir à M. TOURRAIN.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.